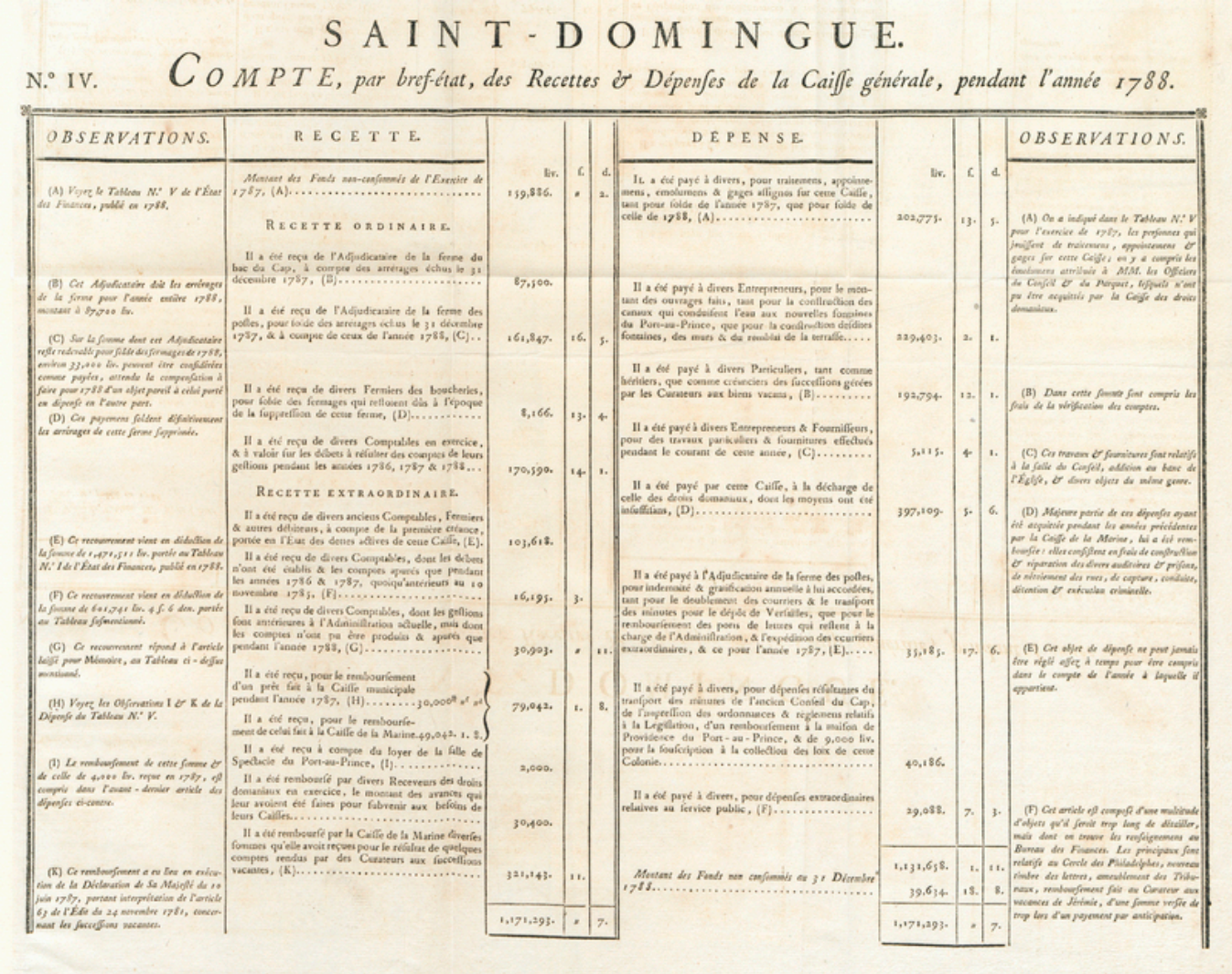


SAINT-DOMINGUE.

N.° IV. COMPTE, par bref-état, des Recettes & Dépenses de la Caisse générale, pendant l'année 1788.

OBSERVATIONS.	RECETTE.	liv.	s.	d.
(A) Voyez le Tableau N.° V de l'État des Finances, publié en 1788.	*Montant des Fonds non-consommés de l'Exercice de 1787,* (A)	159,836.	»	2.
	RECETTE ORDINAIRE.			
(B) Cet Adjudicataire doit les arrérages de la ferme pour l'année entière 1788, montant à 87,500 liv.	Il a été reçu de l'Adjudicataire de la ferme du bac du Cap, à compte des arrérages échus le 31 décembre 1787, (B)	87,500.		
(C) Sur la somme dont cet Adjudicataire reste redevable pour solde des fermages de 1788, environ 33,000 liv. peuvent être considérées comme payées, attendu la compensation à faire pour 1788 d'un objet pareil à celui porté en dépense en l'autre part.	Il a été reçu de l'Adjudicataire de la ferme des postes, pour solde des arrérages échus le 31 décembre 1787, & à compte de ceux de l'année 1788, (C)	161,847.	16.	5.
(D) Ces payements soldent définitivement les arrérages de cette ferme supprimée.	Il a été reçu de divers Fermiers des boucheries, pour solde des fermages qui restoient dûs à l'époque de la suppression de cette ferme, (D)	8,166.	13.	4.
	Il a été reçu de divers Comptables en exercice, & à valoir sur les débets à résulter des comptes de leurs gestions pendant les années 1786, 1787 & 1788	170,590.	14.	1.
	RECETTE EXTRAORDINAIRE.			
(E) Ce recouvrement vient en déduction de la somme de 1,471,511 liv. portée au Tableau N.° I de l'État des Finances, publié en 1788.	Il a été reçu de divers anciens Comptables, Fermiers & autres débiteurs, à compte de la première créance, portée en l'État des dettes actives de cette Caisse, (E)	103,618.		
(F) Ce recouvrement vient en déduction de la somme de 601,741 liv. 4 s. 6 den. portée au Tableau susmentionné.	Il a été reçu de divers Comptables, dont les débets n'ont été établis & les comptes apurés que pendant les années 1786 & 1787, quoiqu'antérieurs au 10 novembre 1785, (F)	16,195.	3.	
(G) Ce recouvrement répond à l'article laissé pour Mémoire, au Tableau ci-dessus mentionné.	Il a été reçu de divers Comptables, dont les gestions sont antérieures à l'Administration actuelle, mais dont les comptes n'ont pu être produits & apurés que pendant l'année 1788, (G)	30,903.	»	11.
(H) Voyez les Observations I & K de la Dépense du Tableau N.° V.	Il a été reçu, pour le remboursement d'un prêt fait à la Caisse municipale pendant l'année 1787, (H) 30,000 liv. s. d.	79,042.	1.	8.
	Il a été reçu, pour le remboursement de celui fait à la Caisse de la Marine 49,042. 1. 8.			
(I) Le remboursement de cette somme & de celle de 4,000 liv. reçue en 1787, est compris dans l'avant-dernier article des dépenses ci-contre.	Il a été reçu à compte du loyer de la salle de Spectacle du Port-au-Prince, (I)	2,000.		
	Il a été remboursé par divers Receveurs des droits domaniaux en exercice, le montant des avances qui leur avoient été faites pour subvenir aux besoins de leurs Caisses	30,400.		
(K) Ce remboursement a eu lieu en exécution de la Déclaration de Sa Majesté du 10 juin 1787, portant interprétation de l'article 63 de l'Édit du 24 novembre 1781, concernant les successions vacantes.	Il a été remboursé par la Caisse de la Marine diverses sommes qu'elle avoit reçues pour le résultat de quelques comptes rendus par des Curateurs aux successions vacantes, (K)	321,143.	11.	
		1,171,293.	»	7.

DÉPENSE.	liv.	s.	d.	OBSERVATIONS.
Il a été payé à divers, pour traitemens, appointemens, émolumens & gages alloués sur cette Caisse, tant pour solde de l'année 1787, que pour solde de celle de 1788, (A)	202,775.	13.	5.	(A) On a indiqué dans le Tableau N.° V pour l'exercice de 1787, les personnes qui jouissent de traitemens, appointemens & gages sur cette Caisse; on y a compris les émolumens attribués à MM. les Officiers du Conseil & du Parquet, lesquels n'ont pu être acquittés par la Caisse des droits domaniaux.
Il a été payé à divers Entrepreneurs, pour le montant des ouvrages faits, tant pour la construction des canaux qui conduisent l'eau aux nouvelles fontaines du Port-au-Prince, que pour la construction desdites fontaines, des murs & du comble de la terrasse	229,403.	2.	1.	
Il a été payé à divers Particuliers, tant comme héritiers, que comme créanciers des successions gérées par les Curateurs aux biens vacans, (B)	192,794.	12.	1.	(B) Dans cette somme sont compris les frais de la vérification des comptes.
Il a été payé à divers Entrepreneurs & Fournisseurs, pour des travaux particuliers & fournitures effectués pendant le courant de cette année, (C)	5,115.	4.	1.	(C) Ces travaux & fournitures sont relatifs à la salle du Conseil, addition au bâtiment de l'Église, & divers objets du même genre.
Il a été payé par cette Caisse, à la décharge de celle des droits domaniaux, dont les moyens ont été insuffisans, (D)	397,109.	5.	6.	(D) Majeure partie de ces dépenses ayant été acquittée pendant les années précédentes par la Caisse de la Marine, lui a été remboursée: elles consistent en frais de construction & réparation des divers auditoires & prisons, de nettoiement des rues, de capture, conduite, détention & exécution criminelle.
Il a été payé à l'Adjudicataire de la ferme des postes, pour indemnité & gratification annuelle à lui accordées, tant pour le doublement des courriers & le transport des minutes pour le dépôt de Versailles, que pour le remboursement des ports de lettres qui restent à la charge de l'Administration, & l'expédition des courriers extraordinaires, & ce pour l'année 1787, (E)	35,185.	17.	6.	(E) Cet objet de dépense ne peut jamais être réglé assez à temps pour être compris dans le compte de l'année à laquelle il appartient.
Il a été payé à divers, pour dépenses résultantes du transport des minutes de l'ancien Conseil du Cap; de l'impression des ordonnances & réglemens relatifs à la Législation, d'un remboursement à la maison de Providence du Port-au-Prince, & de 9,000 liv. pour la souscription à la collection des lois de cette Colonie	40,186.			
Il a été payé à divers, pour dépenses extraordinaires relatives au service public, (F)	29,088.	7.	3.	(F) Cet article est composé d'une multitude d'objets qu'il seroit trop long de détailler, mais dont on trouve les renseignemens au Bureau des Finances. Les principaux sont relatifs au Cercle des Philadelphes, nouveau timbre des lettres, amendement des Tribunaux, remboursement fait au Curateur aux vacances de Jérémie, d'une somme versée de trop lors d'un payement par anticipation.
Montant des Fonds non consommés au 31 Décembre 1788	1,131,658.	1.	11.	
	39,634.	18.	8.	
	1,171,293.	»	7.	

Image

Saint-Domingue. Compte par bref état des Recettes & Dépenses de la Caisse des Libertés, pendant l'année 1788. N°IV

Informations

Extrait: ETAT DES FINANCES DE SAINT-DOMINGUE : CONTENANT LE RÉSUMÉ DES RECETTES & DÉPENSES DE TOUTES LES CAISSES PUBLIQUES DEPUIS LE 1ER JANVIER 1788, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE DE LA MÊME ANNÉE (FIN DE P.)

Provenances: Bibliothèque Schœlcher

Type de contenu - document: Image - Graphique, tableau

Base: Bibliothèque numérique Manioc

Format: image/jpeg

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Conditions d'utilisation

Domaine public

Citer ce document

"Saint-Domingue. Compte par bref état des Recettes & Dépenses de la Caisse des Libertés, pendant l'année 1788. N°IV", . Extrait de: *Etat des finances de Saint-Domingue : contenant le résumé des recettes & dépenses de toutes les caisses publiques depuis le 1er janvier 1788, jusqu'au 31 décembre de la même année*, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE , , fin de p.. Bibliothèque numérique Manioc consulté le 22 novembre 2026. Lien: HTTP://WWW.MANIOC.ORG/IMAGES/SCH13010006911.

© Manioc 2022 - Tous droits réservés